

Mot du maire

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 avril 2024

Projets MRC

Un projet de parc éolien intéresse cinq municipalités de la MRC. Même s'il n'y a pas de projet en ce sens prévu à Saint-Denis-de-Brompton, je vais participer aux rencontres de ce nouveau comité, considérant l'importance de notre contribution via notre quote-part.

Par ailleurs, étant membre du Comité Vélo, je vous informe qu'il y aura une rencontre le 23 avril, afin de regarder les opportunités d'inclure des pistes cyclables sur notre territoire.

Deux rencontres ont eu lieu avec un représentant et un consultant externe en urbanisme concernant le nouveau schéma d'aménagement de notre municipalité. Celui-ci tient compte de la révision demandée de notre périmètre urbain, ainsi que des orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Fin du contrat de location à l'église

À compter du 9 juillet, notre contrat de location du sous-sol de l'église prendra fin. Nous avons offert notre collaboration pour louer les lieux de façon sporadique; ce qui n'a pas été retenu. La Fabrique a plutôt indiqué vouloir avoir un locataire unique, sinon le local sera fermé et ne pourra être utilisé.

Achat de PAVA

Ce soir, nous allons adopter une résolution pour l'achat de deux panneaux d'affichage de vitesse amovibles (PAVA), afin de permettre d'effectuer de la sensibilisation auprès des automobilistes, mais également de cumuler des données. Par exemple, la vitesse des véhicules, l'heure, etc. Dans un contexte de problématique d'excès de vitesse, nous voulons continuer à développer notre collaboration avec notre service de police, en lui fournissant de l'information qui sera très utile pour ses interventions dans notre secteur.

Droit de préemption

Considérant que l'on veut se donner une vision pour le futur de notre municipalité, nous allons adopter un règlement qui permettra d'informer les propriétaires des terrains et bâtiments qui pourraient s'avérer des endroits stratégiques pour le développement de notre Municipalité. À noter qu'un droit de préemption permet à la Municipalité d'égaliser une offre d'achat en exerçant un droit de premier refus. Les propriétaires concernés seront informés par écrit. Le projet est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.